

Procès verbal

Le lundi 30 juin 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Philippe MASCLE.

Secrétaire de la séance : Stéphanie GARCIA

Présents : Lionel ALHADEF, Danielle DE FILIPPO, Lydie DUBARRY, Stéphanie GARCIA, Philippe MASCLE, Pascal PONTICO, Guillaume TISNE, Pierrick ZACHER

Représentés :

Absents et excusés : Fabien CARJUZZA, Simon MENIER

Le Président de séance, après avoir constaté que le quorum était atteint, procède à l'examen de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Lecture analyse des offres pour les travaux de viabilisation du lotissement communal : débat et signature du marché (lot 1 : Voirie et Réseaux Divers et lot 2 : Espaces verts)
- Convention raccordement du réseau eau potable du lotissement
- Informations et questions diverses

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Délibérations du conseil :

VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL LALANDE (N° DE_2025_22)

Le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de viabilisation du lotissement communal « Lalande ».

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer les marchés comme suit :

LOT	Entreprise	Montant en euros H.T.(incluant les variantes retenues le cas échéant)
1. : VRD	2B-TP	115 200,80 € H.T.
2. : Espaces verts	LAFITTE ENVIRONNEMENT	29 731,55 € H.T.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours

dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

Après discussion et débat, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;

DÉCIDE :

- de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

Délibération : adoptée

CONVENTION DE RACCORDEMENT, GESTION, ENTRETIEN DU RESEAU EN FIBRE OPTIQUE - ORANGE (N° DE_2025_24)

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention de raccordement, gestion, entretien du réseau fibre optique (ORANGE) dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement communal LALANDE.

Il invite le conseil à se prononcer sur cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention ci-annexée et tout document s'y rapportant

Délibération : adoptée

CONVENTION RACCORDEMENT RESEAU EAU POTABLE - SEABB (N° DE_2025_23)

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention eau potable - conditions générales de raccordement au réseau d'eau potable (SEABB) dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement communal LALANDE.

Il invite le conseil à se prononcer sur cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention ci-annexée et tout document s'y rapportant.

Délibération : adoptée

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Moulin a de nouveau été fracturé et la chaîne interdisant l'accès au chemin a été cassée. M. le maire va demander à l'Institution Adour de mettre une barrière.

Le défibrillateur installé devant l'école ne fonctionne plus et les électrodes ont été dégradées. Une intervention en urgence est demandée auprès de la maintenance.

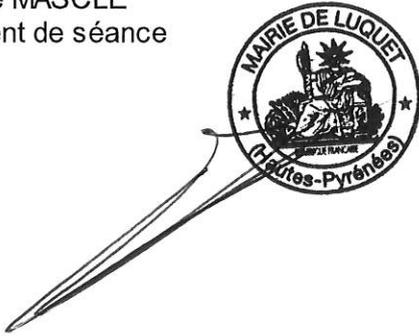
Fête locale : un feu d'artifice est prévu le 10 août 2025. Le conseil prévoit de recevoir les jeunes du comité.

Ponts communaux : un sondage sera fait au pont du cami de Goua Marquadé ; un pont-cadre pourrait être fait pour le pont du cami de Marque Darré. Ces points seront revus en septembre.

Rampe accès PMR école : M. le Maire présente le devis établi par la société Sogeba pour un montant de 4 440 € HT.

Le tirage au sort des jurés d'assise aura lieu le 07 juillet 2025 à 18h à la mairie d'Ossun.

Philippe MASCLE
Président de séance



Stéphanie GARCIA
Secrétaire de séance